

MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57

Annexe n°1

Durées et méthodes d'amortissement applicables au 1er janvier 2024

Article	Libellé	Intitulé du compte en M57	Durée (années)	Procédure de calcul de l'amortissement	Conseillée
Biens de faible valeur, inférieurs à 1 000€ HT			1	année pleine	
20		Immobilisations incorporelles			
202	Frais d'études, d'élaboration, de modification	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	5	prorata temporis linéaire	
2031	Frais d'études	Frais d'études	5	prorata temporis linéaire	
2032	Frais de recherche et de développement	Frais de recherche et de développement	5	prorata temporis linéaire	
2033	Frais d'insertion	Frais d'insertion	5	prorata temporis linéaire	
2041XXX	Subventions d'équipement aux organismes publics	Subventions d'équipement aux organismes publics	10	prorata temporis linéaire	
2042XXX	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	10	prorata temporis linéaire	
20433	Projets d'infrastructures d'intérêt national	Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	prorata temporis linéaire	40
2046	Attributions de compensation d'investissement	Attributions de compensation d'investissement	5	année pleine	
2051	Concessions et droits similaires	Concessions et droits similaires	2	prorata temporis linéaire	
208	Autres immobilisations incorporelles	Autres immobilisations incorporelles	5	prorata temporis linéaire	
21		Immobilisations corporelles			
2121	Plantations	Plantations d'arbres et d'arbustes	15	prorata temporis linéaire	
2128	Aménagement de terrains	Autres agencements et aménagements	15	prorata temporis linéaire	
2131XX	Constructions - Bâtiments	Constructions - Bâtiments	30	prorata temporis linéaire	10
21321	Immeubles de rapport	Immeubles de rapport	25	prorata temporis linéaire	
2135X	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	prorata temporis linéaire	
2138	Bâtiments légers	Autres constructions	15	prorata temporis linéaire	
214X	Constructions sur sol d'autrui	Constructions sur sol d'autrui	Durée du bail	prorata temporis linéaire	
2152	Installation de voirie	Installations de voirie	10	prorata temporis linéaire	30
21532	Réseaux d'assainissement	Réseaux d'assainissement	15	prorata temporis linéaire	
21533	Réseaux câblés	Réseaux câblés	15	prorata temporis linéaire	
21534	Installations électriques	Réseaux d'électrification	15	prorata temporis linéaire	20
21538	Autres réseaux	Autres réseaux	15	prorata temporis linéaire	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10	prorata temporis linéaire	
215731	Matériel roulant	Matériel roulant	10	prorata temporis linéaire	
215738	Autre matériel et outillage de voirie	Autre matériel et outillage de voirie	5	prorata temporis linéaire	
2158	Appareils de levage - ascenseurs	Autres installations, matériel et outillage techniques	5	prorata temporis linéaire	
217XX	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	0	sans objet	
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	Installations générales, agencements et aménagements divers	5	prorata temporis linéaire	
2182	Voitures	Matériel de transport	5	prorata temporis linéaire	
21828	Camions, véhicules industriels	Autres matériels de transport	8	prorata temporis linéaire	
2183X	Logiciels Matériel informatique	Matériel informatique	2	prorata temporis linéaire	
2184X	Matériel de bureau et mobilier	Matériel de bureau et mobilier	5	prorata temporis linéaire	
2185	Matériel de téléphonie	Matériel de téléphonie	5	prorata temporis linéaire	
2188	Equipements de cuisines Equipements de garage Equipements sportifs Installation appareil chauffage	Autres immobilisations corporelles	15	prorata temporis linéaire	
131/133		Pour les subventions d'investissement transférables reçues, le montant de l'amortissement est égal au montant de la subvention rapporté à la durée d'amortissement du bien subventionné.			